

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2021, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	Mme Diane Laverdière # 2
M. Roger Picard # 3	Mme Charlene Barbe, siège # 4
Mme Maryse Audet # 5	Mme Ghislaine Cossette # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim est également présente.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 32

2. 2021-08-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolue à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 juillet 2021 et du 14 juillet 2021
4. *Correspondances et informations :*
 - o Présenter une promotion pour le 100e (Yvon)
 - o Demande du Comité du 100e pour avoir une infrastructure pour activité (Yvon)
5. Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
6. Installation septique, règlement Q2-r22
7. Dépôt devant le conseil des intérêts pécuniaires 2020
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 588 000 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021
9. Résolution soumission pour l'émission de billet
10. Révocation de procuration chez revenu Québec ancienne DG
11. Changement de règle concernant les achats fait par les employés
12. Décaissement de 1/3 de la traite de banque du contrat de déneigement
13. Demande pour faire appel d'offres pour ingénieur programme la TECQ
14. Demande de soumission pour changer 2 ponceaux sur chemin des Riverains
15. Demande de soumission pour reprofilage de fossé chemin des Riverains, route de l'Hydro et chemin des Prés
16. Demande de soumission pour du reprofilage de fossé et creusage de fossé chemin de l'Église
17. Soumission pour un classeur latéral pour dossier inspecteur
18. Offre de service entretien bords de chemins
19. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juillet 2021
20. Adoption des dépenses
21. VARIA :
22. Période de questions
23. Levée

Adoptée

3. 2021-08-127 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUILLET ET 14 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021 après une correction mineure.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE :

PRÉSENTER UNE PROMOTION POUR LE 100E

Le comité organisateur du 100e est venu nous présenter leur logo. Les membres du conseil l'ont beaucoup aimé.

DEMANDE POUR AVOIR UN PRÊT D'INFRASTRUCTURE

Le comité du 100e est venu demander que nous leur prêtions la patinoire pour faire des mini fêtes champêtres. Ce qui leur permettra de ramasser des fonds pour les festivités du 100e.

2021-08-128 DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenu le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a joint le mouvement par la résolution 2021-08-128

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers le gouvernement de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de Saint-Marc-de-Figuery sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité,

l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants`

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités; M. Jacques Demers.

Adoptée

2021-08-129 INSTALLATION SEPTIQUE, RÈGLEMENT Q2-R22

ATTENDU QUE le conseil municipal a à cœur de prendre soin de l'environnement;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales stipule qu'une municipalité peut adopter des règlements en matière environnementale;

ATTENDU QUE nous avons ce règlement à St-Marc-de-Figuery;

ATTENDU QUE le règlement stipule que si lors de l'examen visuel, il y a absence de fosse ou s'il y a pollution apparente, le propriétaire se verra remettre un avis d'infraction et devra dans les soixante jours suivant cet avis se conformer au règlement en vigueur;

ATTENDU QUE si le propriétaire ne se conforme pas, la municipalité effectuera les travaux et tous les frais encourus seront assumés par le propriétaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolue à l'unanimité des membres du conseil, que l'inspecteur mette à exécution le règlement en vigueur pour que la pollution soit enrayée.

Adoptée

2021-08-130 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Scrutin du 5-11-2017 :

Séance du conseil

Monsieur Daniel Rose, Maire

Déposé le 2021-08-03

Madame Diane Laverdière, Conseillère #2

Déposé le 2021-08-03

Bureau

Déposé le 2021-02-01

Déposé le 2021-02-01

Élue le 12 avril 2019, sans opposition :

Madame, Ghislaine Cossette Conseillère #6

Déposé le 2021-08-03

Déposé le 2021-02-01

Élue le 4 septembre 2020, sans opposition :

Madame Maryse Audet, Conseillère #5

Déposé le 2021-08-03

Déposé le 2020-09-14

Élus le 9 octobre 2020 :

Monsieur Martin Thibeault, Conseiller #1	Déposé le 2020-10-06
Déposé le 2021-08-03	
Monsieur Roger Picard, Conseiller #3	Déposé le 2020-10-05
Déposé le 2021-08-03	
Madame Charlène Barbe, Conseillère #4	Déposé le 2020-10-13
Déposé le 2021-08-03	

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des intérêts pécuniaires.

Adoptée

**2021-08-131 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 588 000 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-235	386 600 \$
2016-234	201 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-235, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Roger Picard, **appuyé par** Maryse Audet **et résolu unanimement**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou trésorier (ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	74 000 \$	
2023.	75 500 \$	
2024.	77 000 \$	
2025.	78 500 \$	
2026.	80 100 \$	(à payer en 2026)
2026.	202 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-235 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

2021-08-132 RÉSOLUTION DE SOUMISSION DE BILLET

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 août 2021
Montant :	588 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 août 2021, au montant de 588 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 — CAISSE DESJARDINS D'AMOS

74 000 \$	1,61000 %	2022
75 500 \$	1,61000 %	2023
77 000 \$	1,61000 %	2024
78 500 \$	1,61000 %	2025
283 000 \$	1,61000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

2 — BANQUE ROYALE DU CANADA

74 000 \$	1,66000 %	2022
75 500 \$	1,66000 %	2023
77 000 \$	1,66000 %	2024
78 500 \$	1,66000 %	2025
283 000 \$	1,66000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

3 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 000 \$	0,65000 %	2022
75 500 \$	0,85000 %	2023
77 000 \$	1,05000 %	2024
78 500 \$	1,30000 %	2025
283 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,27500

Coût réel : 1,83237 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'AMOS est la plus avantageuse;

Il est proposé par _____ Diane Laverdière
_____, appuyé par _____ Charlène Barbe _____ et
résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'AMOS pour son emprunt par billets en date du 10 août 2021 au montant de 588 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2016-235 et 2016-234. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2021-08-132 RÉVOCATION DE LA PROCURATION CHEZ REVENU QUÉBEC ANCIENNE DG

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de révoquer l'accès de l'ancienne directrice générale chez revenu Québec.

Adoptée

2021-08-133 CHANGEMENT DE RÈGLE CONCERNANT LES ACHATS FAIT PAR LES EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard, et résolue à l'unanimité des membres du conseil de changer la règle concernant les achats faits par les employés. Dorénavant il faudra avoir un numéro de commande émise par la directrice pour tout achat fait. Le conseil devra approuver toute réquisition dont le montant excède 1 500 \$. Les factures n'ayant pas été approuvées au préalable seront refusées.

Adoptée

2021-08-134 DÉCAISSEMENT 1/3 DE LA TRAITE DE BANQUE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Charlène Barbe, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale par intérim à rembourser 1/3 de la traite de banque au contrat de déneigement.

Adoptée

2021-08-135 DEMANDE POUR FAIRE APPEL D'OFFRE POUR DES INGÉNIEURS PROGRAMME LA TECQ

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyée par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice par intérim à faire une demande d'appel d'offres pour un ingénieur.

Adoptée

2021-08-136 DEMANDE DE SOUMISSION POUR CHANGER 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DES RIVERAINS

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice par intérim à faire une demande de soumission pour changer deux ponceaux sur le chemin des Riverains.

Adoptée

2021-08-137 DEMANDE DE SOUMISSION POUR REPROFILAGE DE FOSSÉ CHEMIN DES RIVERAINS, ROUTE DE L'HYDRO ET CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par madame la conseillère Charlene Barbe, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter que la directrice générale par intérim demande une soumission pour reprofilage de fossé chemin des Riverains, route de l'Hydro et chemin des Prés.

Adoptée

2021-08-138 DEMANDE DE SOUMISSION POUR DU REPROFILAGE DE FOSSÉ ET CREUSAGE DE FOSSÉ CHEMIN DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard appuyée par madame la conseillère Maryse Audet et résolue à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de demander une soumission pour du reprofilage et creusage de fossé chemin de l'Église.

Adoptée

2021-08-139 SOUMISSION POUR UN CLASSEUR LATÉRAL POUR DOSSIER INSPECTEUR

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet et appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'achat d'un classeur latéral au coût de 642.09 \$ taxes en sus.

Adoptée

2021-08-140 OFFRE DE SERVICE POUR ENTRETIEN BORDS DE CHEMIN

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyée par madame la conseillère Ghislaine Cossette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Ferme Simon Cloutier S.E.N.C pour entretien des bords de chemin au coût de 120 \$ de l'heure.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUILLET 2021

2021-08-141 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de juillet 2021 et celles prévisibles d'août 2021, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mai pour un total de 165 643.53 \$
Versement par chèque C2100104 à C2100126
Paiement en ligne sécurisée L2100045 à L2100053
Paiement par transfert électronique P2100103 à P2100112
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'août 2021
Salaires payés en juillet 2021
D2100146 à D21000168 pour un montant total de 12 725.26 \$

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 2021-08-142 LEVÉE

À 20 h 27, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

Daniel Rose, maire

Martine Lachaine, directrice générale
et Secrétaire-trésorière par intérim